



De 3 à 12 ans

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS

JANVIER À MARS 2019

WOW!

La Bande Dessinée

Astérix et Obélix te donnent rendez-vous pour vivre des aventures inoubliables : banquets, chants, voyages à travers certains pays, tout un programme !

Puis nous ferons la connaissance de la BD «Les carnavalesux» ce qui nous permettra de faire la fête ! Nous accueillerons ensuite le printemps avec des professeurs un peu particuliers : sauras-tu les démasquer ?

Rejoins-nous vite !!!



JANVIER

Astérix et Obélix

5 BD vont nous accompagner dans nos aventures :
Les 12 travaux d'Astérix,
Mission Cléopâtre,
les jeux olympiques,
Astérix et les vikings
et le coup du menhir.

Tu te sens plutôt Gaulois ou Romain ? Le but est justement de les rendre amis : viens nous aider !

**Sortie au Kiddy Dôme
à Shutterwald
en Allemagne**



FÉVRIER

Les Carnavalesux

Nous fêterons carnaval : déguisements, humour et envie de danser fortement conseillés !!

**Cavalcade dans
les rues du village le
mercredi 27 février 2019**

MARS

Les enfants ont choisi : Les Profs

Choisir un métier n'est pas une chose facile. Cette bande dessinée va nous permettre d'aborder certains d'entre eux, et qui sait peut-être éveiller des passions.

**Visite de la caserne
des pompiers d'Illkirch**

Accueil de Loisirs
3, allée du Stade
67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE

tél. : 03.90.29.69.15

mail : periscolaire.ernolsheimsurbruche@alef.asso.fr

Directrice : Marie Claude SCHILLINGER

Horaires

De 8h00 à 18h30



TARIFS

Les tarifs mini et maxi sont fixés selon le quotient familial CAF de la famille

**Communauté de Communes
Molsheim Mutzig**
Prix en euros

**Hors communauté
de communes : + 20%**

	mini	maxi
Forfait mensuel : Mercredi journée	45,50	69,80
Accueil ponctuel		
1/2 journée mercredi sans repas	8,30	12,20
1/2 journée mercredi avec repas	12,50	18,30
Mercredi avec repas	17,30	26,40



Modalités d'inscription

- Être scolarisé et âgé de 3 à 12 ans
- Fournir une copie de la police d'assurance 2018-2019 et des pages du carnet de santé (DT Polio à jour)
- Fournir le n° d'allocataire CAF ou MSA
- Fournir une attestation de votre quotient familial CAF
- Fournir un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Avoir réglé l'adhésion annuelle à l'ALEF

